Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20260223-20260205-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 23 février à 19h00, *le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 16/02/2026.*

Etaient présents : *Y. MELLET, F. DROUIN, P. ROUSSEL, C. CORBIERE, V. FECAMP, D. MELLET, S. MIGNOT, V. LOIZEL, V. MUSSARD.*

Etaient absents excusés : *R. DENIEL (pouvoir à D. MELLET), A. LOUNEV (pouvoir à V. FECAMP), J. LAPAIX (pouvoir à F. DROUIN), J. GUIFFAUT (pouvoir à V. MUSSARD), S. DUTEIL.*

Etaient absents : *F. DAVID*

Mme Florence DROUIN a été élue secrétaire.

N° 2026-02-05

LOYER EPICERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise du commerce « épicerie », à compter du 1er Avril par les nouveaux gérants Mr et Mme HUBERT.

Afin de faciliter la reprise de ceux-ci et de créer une clientèle stable, il est proposé de fixer un loyer modéré pour leur première année d'exercice soit 200€ HT par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le loyer de l'épicerie à 200€ HT par mois, pour une durée d'un an, à compter de la date de leur prise d'activité.

(Mme V. LOUAZEL ne prend pas part au vote).

Pour extrait conforme,
P°Le Maire,
L'adjointe au Maire,

MAIRIE DE TEILLAY
35 - ILLE-VILAINE